



Guéret, le 7 novembre 2018

Communiqué de presse

Cérémonies du 11 novembre 2018

Le 11 novembre 2018 marque le centenaire de l'armistice de la Grande Guerre sur le front ouest.

Ce centenaire, est le centenaire de tous les français et chacun doit pouvoir honorer la mémoire de nos soldats afin de faire perdurer le souvenir de ceux qui se sont battus, français, alliés ou belligérants.

À cette occasion, Madame Magali DEBATTE, Préfète de la Creuse, présidera la cérémonie organisée au carré militaire puis au monument aux morts de Guéret et Monsieur Maxence DEN HEIJER, Sous-Préfet d'Aubusson, présidera celles de Lavaveix-les-Mines puis celle d'Aubusson.

Le Président de la République se rendra, cette semaine, du 4 au 10 novembre, dans les départements du champ de bataille, du Grand Est aux Hauts-de-France. En point d'orgue de cette itinérance, le Chef de l'État présidera la cérémonie internationale, le 11 novembre à l'Arc de Triomphe, en présence d'une centaine de dignitaires étrangers, suivie d'une cérémonie d'ouverture du premier forum de Paris sur la Paix.

2018 vient clore le cycle mémoriel du centenaire de la Première Guerre mondiale qui a montré la volonté des français de commémorer le souvenir de ce conflit très présent dans les mémoires. La mission du centenaire a ainsi pu accompagner plus de 6 000 projets labellisés dont 2000 cette année.

Le département de la Creuse a pu labelliser ainsi 10 projets dont la fresque de Bridiers en 2014, qui fut le premier spectacle à être reconnu en France dans le cadre du « label du centenaire ».

Le Président de la République a souhaité que l'année 2018 soit l'année Clemenceau, en hommage à celui qui guida la France pendant la dernière année de la guerre. Surnommé « Père la victoire » par les français, il fut Président du Conseil et Ministre de la Guerre à partir de 1917. Sa volonté et son autorité ont marqué l'année 1918, qu'il passa en grande partie à sillonner les tranchées. Une brochure lui est consacrée que vous pouvez consulter en ligne sur <http://www.clemenceau2018.fr/www.clemenceau2018.fr>

Afin de rehausser l'importance de cet évènement et en complément des évènements locaux déjà programmés, les maires peuvent organiser une veillée le 10 novembre en début de soirée autour du monument aux morts communal et sont invités à faire retentir les cloches des édifices de leur ressort, le 11 novembre à 11h00, comme cela a été le cas dans l'ensemble des communes de France à l'annonce de l'armistice le 11 novembre 1918.

Les recteurs d'académie ont été sensibilisés afin que les directeurs des établissements scolaires apportent leur concours à l'organisation de ces cérémonies en facilitant notamment cette participation active des élèves.

Cette présence de jeunes générations est encouragée afin de relever le sens de la cérémonie. Outre leur participation à la veillée du 10, les élèves pourront également développer des projets pédagogiques, autour de l'histoire de leur commune et de ses habitants pendant la Première guerre mondiale, de son monument aux morts et participer à la cérémonie par des lectures ou des chants.